

Règlement

Concours photos 2018

« Les Monts du Limousin insolites ! »

Article 1 : objet

Le Bureau d'Information Touristique des Monts du Limousin à Ambazac organise un concours photo ouvert à tous les photographes amateurs.

Article 2 : thème et dates

Le thème retenu est « Les Monts du Limousin insolites ! » sur le territoire de la Communauté de Communes ELAN /Elan Limousin Avenir Nature (24 communes).

Le concours est ouvert jusqu'au 31 Août 2018

Article 3 : conditions de participation

Le candidat doit impérativement être l'auteur des photos présentées.

Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Les participants déclarent avoir pris connaissance et accepter ce règlement qui s'impose à eux. Le dossier d'inscription doit être composé de 1 à 5 photos d'un format A4 ou assimilé, fournies sous verre (avec attache pour poser sur des grilles).

Les tirages argentiques, numériques, noir et blanc, ou couleurs sont acceptés. Les montages, surimpressions, découpages et collages ne sont pas autorisés.

Article 4 : inscription

Les candidats devront déposer au Bureau d'Information Touristique des Monts du Limousin, au 3 av. du Général de Gaulle 87240 Ambazac leur dossier d'inscription complété et signé avec la copie de la pièce d'identité et la/les photo(s) avant le 31 août 2018 dernier délais.

Article 5 : jury

Le jury sera composé de 2 à 3 photographes amateurs (ne participant pas au concours).

Article 6 : prix

Les 3 meilleures photos seront récompensées : 1^{er} prix, 2 et 3^{ème} prix.

Possibilité d'ouverture du concours pour les moins de 12 ans : 1^{er}, 2^{ème} prix (selon le nombre d'inscrits)

Article 7 : sélection

La sélection des 3 meilleures photos par le jury se fera selon des critères de qualités techniques, d'intérêts artistiques ainsi que d'originalité et de rapport au thème proposé. Le vote du jury comptera pour 2/3 et le vote du public (cf art. 9) comptera pour 1/3 du résultat.

Article 8 : résultats

Les gagnants seront informés par mail, par le Bureau d'Information Touristique.

Les résultats du concours seront donnés le samedi 15 septembre 2018 à 11h lors de l'exposition des clichés (du 04 septembre au 04 octobre) au Bureau d'Information Touristique à Ambazac. Les noms des primés seront communiqués dans la presse locale.

Article 9 : exposition

L'ensemble des travaux fera l'objet d'une exposition (voir d'une exposition itinérante sur les communes de la communauté de communes ELAN sur demande de ces dernières), qui se tiendra au Bureau d'Information Touristique du 04 septembre au 04 octobre afin d'élire les meilleures photos (cf art. 8).

Article 10 : utilisation des photos et droit d'images

Dans le cadre du concours, les participants autorisent les organisateurs à diffuser leurs photos sans rémunération d'exploitation.

Le participant au concours s'engage à délivrer toutes les autorisations nécessaires pour permettre au Bureau d'Information Touristique de reproduire et publier ses photos dans le cadre de la communication des résultats du concours et de la valorisation du territoire d'ELAN (site internet, exposition et diverses publications).

Les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image, de même que pour des bâtiments privés.

Article 11 : annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est inférieur à 10 personnes.

Bulletin d'inscription

et

Autorisation d'utilisation et de publication de mes photographies

NOM :

Prénom :

Adresse :

N°
téléphone :

Email :

CONCOURS PHOTOS - ELAN 2018 « Les Monts du Limousin insolites ! »

Titre photo	Lieu photographié	Date prise de vue (facultatif)
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		

☞ Ci-joint une copie de ma carte d'identité. Merci de joindre une autorisation parentale pour les personnes mineures.

☞ J'autorise le Bureau d'Information Touristique « Monts du Limousin » à Ambazac à utiliser les photographies présentées au concours 2018 pour toutes publications touristiques (site Internet, documentation en direction du public, exposition, etc...).

☞ Le photographe déclare avoir pris les précautions nécessaires et dégage le Bureau d'Information Touristique « Monts du Limousin » à Ambazac pour toute réclamation d'un tiers.

☞ Déposer ou envoyer le dossier (photos, bulletin d'inscription, copie de la carte d'identité), avant le 31 août 2018 au Bureau d'Information Touristique « Monts du Limousin » à Ambazac.

Date :

Signature :

